

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération  
n°2013.10.218

**Multi-accueil Les  
Poussins : adhésion  
au groupement  
d'employeurs  
QUIETO**

**LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

**Excusé(s) représenté(s)** :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAÏ, Zahra SEMANE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.10.218**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES  
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**MULTI-ACCUEIL LES POUSSINS : ADHESION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS QUIETO**

La directrice de la structure multi-accueil "Les Poussins" va suivre une formation longue de 10 semaines d'octobre 2013 à novembre 2014, dispensée par l'INSET d'Angers, totalement prise en charge par le CNFPT.

En son absence, la directrice adjointe sera secondée par une éducatrice ou un éducateur de jeunes enfants (EJE), détachée de son groupe d'enfants. Afin de respecter les taux légaux d'encadrement et de personnel diplômé, il convient de remplacer l'éducatrice durant ces périodes.

Compte tenu de la discontinuité de ce besoin et de la rareté locale de candidatures d'éducatrice ou d'éducateur de jeunes enfants, il est envisagé de faire appel au groupement d'employeurs QUIETO, situé 14 rue Babaud Laribière à Angoulême.

Les conditions d'adhésion au groupement sont les suivantes :

- une adhésion annuelle de 50 € payable avant la première intervention annuelle,
- une caution de 30% du coût global estimé des interventions en 2013, encaissée lors de l'adhésion et restituée au retrait du groupement,
- un tarif horaire facturé de 22,50 € pour une professionnelle qualifiée de niveau 1 (EJE).

L'incidence financière liée à ce remplacement sera de 9 000 € (hors caution estimée à 750 €).

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'adhésion au groupement d'employeurs QUIETO, pour assurer le remplacement de la directrice du multi-accueil "Les Poussins", aux conditions définies ci-dessus, à compter du 21 octobre 2013 et de régler la cotisation annuelle qui s'élève à 50 € pour l'année 2013.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'emploi d'une éducatrice ou d'un éducateur de jeunes enfants,

**DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget principal 2013 et 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**23 octobre 2013**

**Affiché le :**

**23 octobre 2013**